

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES
CAP CATEGORIE A - VILLE DU MANS-CCAS

Scrutin du 4 décembre 2014

Goude	
Nombre d'électeurs inscrits	123
Nombre total de votants	66
Nombre de votes blancs	1
Nombre de votes nuls	0
Nombre total de suffrages valablement exprimés (votants - votes blancs et nuls)	65
% de votants (participation)	53,66%

98,48%

nombre de représentants titulaires à pourvoir	4	GS = 1 GB = 3
---	---	------------------

Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés divisé par nombre de sièges à pourvoir)	16,25
---	-------

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Moyenne	Nombre de candidats présentés
CGT	15	23,08%	6
FO	pas de liste		0
UNSA	pas de liste		0
FSU	35	53,85%	6
CFDT	15	23,08%	6

Attribution au quotient		
Listes	nombre de suffrages obtenus/quotient électoral	nombre de sièges attribués
CGT	0,92	
FO	pas de liste	
UNSA	pas de liste	
FSU	2,15	2
CFDT	0,923076923	

Reste 2 2 **siège(s) pourvu(s)**
siège(s) à pourvoir

Attribution à la plus forte moyenne (1er tour) (nombre de suffrages obtenus/liste divisée par nombre de sièges attribués + 1) La liste qui a la plus forte moyenne obtient 1 siège supplémentaire		
Listes	nombre de suffrages obtenus/nombre de sièges attribué au quotient + 1	nombre de sièges attribués
CGT	15,00	1
FO	pas de liste	0
UNSA	pas de liste	0
FSU	11,67	0
CFDT	15,00	0

TIRAGE AU SORT
CGT / CFDT

Reste 1 1 **siège(s) pourvu(s)**
siège(s) à pourvoir

Attribution à la plus forte moyenne (2ème tour) (nombre de suffrages obtenus/liste divisée par nombre de sièges attribués + 1) La liste qui a la plus forte moyenne obtient 1 siège supplémentaire		
Listes	nombre de suffrages obtenus/nombre de sièges obtenus + 1	nombre de sièges attribués
CGT	7,50	0
FO	pas de liste	0
UNSA	pas de liste	0
FSU	11,67	0
CFDT	15,00	1

Reste 1 0 **siège(s) pourvu(s)**
siège(s) à pourvoir

REPARTITION DES 4 SIEGES CAP CATEGORIE A VDM-CCAS	
CGT	1
FO	pas de liste
UNSA	pas de liste
FSU	2
CFDT	1

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES
CAP CATEGORIE A - VILLE DU MANS-CCAS

Scrutin du 4 décembre 2014

	Goude	Barbara	Chauvinière	Claircigny	
Nombre d'électeurs inscrits	161	64	16	27	268
Nombre total de votants	88	35	8	14	145
Nombre de votes blancs	3	0	0	1	4
Nombre de votes nuls	0	0	0	0	0
Nombre total de suffrages valablement exprimés (votants - votes blancs et nuls)	85	35	8	13	141
% de votants (participation)					97,24%
					54,10%

nombre de représentants titulaires à pourvoir	5
---	---

GS = 3
GB = 2

Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés divisé par nombre de sièges à pourvoir)	28,20
---	-------

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Moyenne	Nombre de candidats présentés	
CGT	38	26,95%	18	38
FO	19	13,48%	10	19
UNSA	21	14,89%	8	21
FSU	44	31,21%	12	44
CFDT	19	13,48%	6	19

Attribution au quotient		
Listes	nombre de suffrages obtenus/quotient électoral	nombre de sièges attribués
CGT	1,35	1
FO	0,67	0
UNSA	0,74	0
FSU	1,56	1
CFDT	0,67	0
	2	2

Reste

siège(s) pourvu(s)
siège(s) à pourvoir

Attribution à la plus forte moyenne (1er tour)		
(nombre de suffrages obtenus/liste divisée par nombre de sièges attribués + 1) La liste qui a la plus forte moyenne obtient 1 siège supplémentaire		
Listes	nombre de suffrages obtenus/nombre de sièges attribués au quotient + 1	nombre de sièges attribués
CGT	19,00	0
FO	19,00	0
UNSA	21,00	0
FSU	22,00	1
CFDT	19,00	0
	1	1

Reste

siège(s) pourvu(s)
siège(s) à pourvoir

Attribution à la plus forte moyenne (2ème tour)		
(nombre de suffrages obtenus/liste divisée par nombre de sièges attribués + 1) La liste qui a la plus forte moyenne obtient 1 siège supplémentaire		
Listes	nombre de suffrages obtenus/nombre de sièges attribués au quotient + 1	nombre de sièges attribués
CGT	19,00	0
FO	19,00	0
UNSA	21,00	1
FSU	14,67	0
CFDT	19,00	0
	1	1

Reste

siège(s) pourvu(s)
siège(s) à pourvoir

Attribution à la plus forte moyenne (3ème tour)		
(nombre de suffrages obtenus/liste divisée par nombre de sièges attribués + 1) La liste qui a la plus forte moyenne obtient 1 siège supplémentaire		
Listes	nombre de suffrages obtenus/nombre de sièges attribués au quotient + 1	nombre de sièges attribués
CGT	19,00	1
FO	19,00	0
UNSA	10,50	0
FSU	14,67	0
CFDT	19,00	0
	1	1

Reste

siège(s) pourvu(s)
siège(s) à pourvoir

Nbre candidats >

REPARTITION DES 5 SIEGES CAP CATEGORIE B VDM-CCAS	
CGT	2
FO	0
UNSA	1
FSU	2
CFDT	0

2

3

1

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES
CAP CATEGORIE A - VILLE DU MANS-CCAS

Scrutin du 4 décembre 2014

	Goude	Barbara	Chauvinière	Claircigny	
Nombre d'électeurs inscrits	722	611	229	175	1737
Nombre total de votants	368	247	142	74	831
Nombre de votes blancs	7	0	2	2	11
Nombre de votes nuls	10	5	7	1	23
Nombre total de suffrages valablement exprimés (votants - votes blancs et nuls)	351	242	133	71	797
% de votants (participation)					47,84%

95,91%

nombre de représentants titulaires à pourvoir	8
--	---

GS = 3
GB = 5

Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés divisé par nombre de sièges à pourvoir)	99,63
--	-------

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Moyenne
CGT	433	54,33%
FO	102	12,80%
UNSA	59	7,40%
FSU	118	14,81%
CFDT	85	10,66%

Nombre de candidats présentés

28	433
20	102
20	59
18	118
12	85

Attribution au quotient		
Listes	nombre de suffrages obtenus/quotient électoral	nombre de sièges attribués
CGT	4,35	4
FO	1,02	1
UNSA	0,59	0
FSU	1,18	1
CFDT	0,85	0

6 **siège(s) pourvu(s)**
Reste 2 **siège(s) à pourvoir**

Attribution à la plus forte moyenne (1er tour)		
(nbre de suffrages obtenus/liste divisée par nbre de sièges attribués + 1)		
La liste qui a la plus forte moyenne obtient 1 siège supplémentaire		
Listes	nombre de suffrages obtenus/nombre de sièges attribué au quotient + 1	nombre de sièges attribués
CGT	86,60	1
FO	51,00	0
UNSA	59,00	0
FSU	59,00	0
CFDT	85,00	0

1 **siège(s) pourvu(s)**
Reste 1 **siège(s) à pourvoir**

Attribution à la plus forte moyenne (2ème tour)		
(nbre de suffrages obtenus/liste divisée par nbre de sièges attribués + 1)		
La liste qui a la plus forte moyenne obtient 1 siège supplémentaire		
Listes	nombre de suffrages obtenus/nombre de sièges attribué au quotient + 1	nombre de sièges attribués
CGT	72,17	0
FO	51,00	0
UNSA	59,00	0
FSU	59,00	0
CFDT	85,00	1

1 **siège(s) pourvu(s)**
Reste 0 **siège(s) à pourvoir**

REPARTITION DES 8 SIEGES		
CAP CATEGORIE C VDM-CCAS		
CGT	5	1
FO	1	3
UNSA	0	
FSU	1	2
CFDT	1	4

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES
CAP CATEGORIE A - VILLE DU MANS-CCAS

Scrutin du 4 décembre 2014

	Goude	Barbara	Chauvinière	Claircigny	
Nombre d'électeurs inscrits	875	562	279	283	1999
Nombre total de votants	386	222	156	104	868
Nombre de votes blancs	4	1	3	3	11
Nombre de votes nuls	6	3	6	2	17
Nombre total de suffrages valablement exprimés (votants - votes blancs et nuls)	376	218	147	99	840
% de votants (participation)					96,77%
					43,42%

nombre de représentants titulaires à pourvoir	8
---	---

Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés divisé par nombre de sièges à pourvoir)	105,00
---	--------

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Moyenne	Nombre de candidats présentés	
CGT	358	42,62%	32	358
FO	114	13,57%	16	114
UNSA	68	8,10%	28	68
FSU	190	22,62%	20	190
CFDT	110	13,10%	18	110

Attribution au quotient		
Listes	nombre de suffrages obtenus/quotient électoral	nombre de sièges attribués
CGT	3,41	3
FO	1,09	1
UNSA	0,65	0
FSU	1,81	1
CFDT	1,05	1

6
Reste 2 **siège(s) pourvu(s)**
siège(s) à pourvoir

Attribution à la plus forte moyenne (1er tour) (nombre de suffrages obtenus/liste divisée par nombre de sièges attribués + 1) La liste qui a la plus forte moyenne obtient 1 siège supplémentaire		
Listes	nombre de suffrages obtenus/nombre de sièges attribué au quotient + 1	nombre de sièges attribués
CGT	89,50	0
FO	57,00	0
UNSA	68,00	0
FSU	95,00	1
CFDT	55,00	0

1
Reste 1 **siège(s) pourvu(s)**
siège(s) à pourvoir

Attribution à la plus forte moyenne (2ème tour) (nombre de suffrages obtenus/liste divisée par nombre de sièges attribués + 1) La liste qui a la plus forte moyenne obtient 1 siège supplémentaire		
Listes	nombre de suffrages obtenus/nombre de sièges attribué au quotient + 1	nombre de sièges attribués
CGT	89,50	1
FO	57,00	0
UNSA	68,00	0
FSU	63,33	0
CFDT	55,00	0

1
Reste 0 **siège(s) pourvu(s)**
siège(s) à pourvoir

REPARTITION DES 8 SIEGES		
CTP VDM		
CGT	4	1
FO	1	3
UNSA	0	
FSU	2	2
CFDT	1	4

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES
CAP CATEGORIE A - VILLE DU MANS-CCAS

Scrutin du 4 décembre 2014

	Goude	Barbara	
Nombre d'électeurs inscrits	287	295	582
Nombre total de votants	154	98	252
Nombre de votes blancs	11	1	12
Nombre de votes nuls	1	1	2
Nombre total de suffrages valablement exprimés (votants - votes blancs et nuls)	142	96	238
% de votants (participation)			43,30%

94,44%

nombre de représentants titulaires à pourvoir	4
---	---

Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés divisé par nombre de sièges à pourvoir)	59,50
---	-------

Listes	Nombre de suffrages obtenus	Moyenne
CGT	190	79,83%
CFDT	48	20,17%

Nombre de candidats présentés

16

190

6

48

Attribution au quotient		
Listes	nombre de suffrages obtenus/quotient électoral	nombre de sièges attribués
CGT	3,19	3
CFDT	0,81	0

3

siège(s) pourvu(s)

Reste

1

siège(s) à pourvoir

Attribution à la plus forte moyenne (1er tour) (nombre de suffrages obtenus/liste divisée par nombre de sièges attribués + 1) La liste qui a la plus forte moyenne obtient 1 siège supplémentaire		
Listes	nombre de suffrages obtenus/nombre de sièges attribué au quotient + 1	nombre de sièges attribués
CGT	47,50	0
CFDT	48,00	1

1

siège(s) pourvu(s)

Reste

0

siège(s) à pourvoir

REPARTITION DES 4 SIEGES CTP CCAS	
CGT	3
CFDT	1

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES

CAP CATEGORIE A - VILLE DU MANS-CCAS

ARTICLE 28 – L'ATTRIBUTION DES SIEGES

Les représentants du personnel sont élus à la proportionnelle avec attribution des restes à la plus forte moyenne.

Chaque liste a droit à autant de sièges que le nombre de voix recueillies contient de fois le quotient électoral.

Le quotient électoral est obtenu en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire.

Dans l'hypothèse où après application de ce mécanisme, des sièges restent à pourvoir, les sièges restant sont attribués suivant la règle de la plus forte moyenne. La liste qui a la plus forte moyenne obtient le siège.

Dans l'hypothèse où des listes ont la même moyenne, le siège est attribué à la liste **qui a recueilli le plus grand nombre de voix**.

Si ces listes ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à la liste qui a présenté **le plus grand nombre de candidats au titre du scrutin**.

Dans le cas où en application des dispositions précédentes les listes ne peuvent être départagées, le siège est attribué par **tirage au sort**.

28.1 – Désignation des représentants à la CAP

Chaque liste choisit les sièges qui lui reviennent dans le groupe hiérarchique qu'elle souhaite, en fonction des candidats qu'elle a présentés sur sa liste.

Ce choix s'exerce par chaque liste dans l'ordre décroissant du nombre de sièges obtenus : la liste ayant obtenu le plus de sièges procède en premier à la désignation de ses représentants.

En cas d'égalité de nombre de sièges obtenus, l'ordre de choix est déterminé par le nombre respectif de suffrages exprimés par les listes.

En cas d'égalité du nombre de suffrages, l'ordre de choix est déterminé par voie de tirage au sort.

Le choix exercé par chaque liste ne doit pas avoir pour conséquence d'empêcher une autre liste d'obtenir le nombre de sièges auxquels elle a droit dans les groupes hiérarchiques pour lesquels elle avait présenté des candidats.

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires.

Les suppléants sont désignés parmi les candidats venant immédiatement à la suite des candidats élus titulaires et dans l'ordre de présentation de la liste.

28.2– Désignation des représentants au CT

Les représentants titulaires sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste et les représentants suppléants sont désignés parmi les candidats venant immédiatement à la suite des candidats élus titulaires et dans l'ordre de présentation de la liste.

28.3 – Désignation des représentants en cas de listes incomplètes

Les listes présentées peuvent être incomplètes en comportant un nombre de noms inférieur à celui des sièges de représentant titulaire et suppléant à pourvoir.

Dans l'hypothèse où une telle liste incomplète obtiendrait un siège de plus que le nombre de candidats présentés :

Pour la CAP : le siège est attribué à la liste qui, en application des règles d'attribution des sièges précédemment décrites, l'obtient en second.

Pour le CT : le siège restant n'est pas attribué.